

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 13 (1974-1975)
Heft: 59

Artikel: Célébration du 1er août
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-911440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CELEBRATION DU 1^{er} AOUT

A BRUXELLES

Au cours de ces dernières années, la célébration de la Fête Nationale s'est faite en deux temps, le matin à l'Ambassade de Suisse et le soir au Heysel. Cette année — il faut savoir se renouveler — les deux manifestations seront fondées en une seule, qui sera plus champêtre et plus familiale. Plus champêtre, puisqu'elle aura lieu au Châlet des Rossignols, à l'entrée du Bois de la Cambre (près du Théâtre de Poche), dans la splendeur forestière du Bois de la Cambre; et plus familiale, puisqu'elle commencera à 18 h. 30, heure à laquelle il sera facile, pour ceux qui ont des enfants, de les prendre avec eux.

Le programme des réjouissances sera le suivant :

1. Dès 18 h. 30, et jusqu'à 19 h. 15, l'apéritif sera offert par M. l'Ambassadeur de Suisse (notamment dégustation de vins suisses et viande séchée).
2. Dès 19 h. 15, et sans limitation d'heure, sera servie une assiette froide, copieuse et de belle venue, que les participants paieront de leurs deniers par FB 120, la différence entre ce montant et le coût réel de FB 160 étant assumée par la caisse de l'Union Suisse.

Celle-ci, désireuse de faciliter la présence de tous les Suisses et leurs amis à cette manifestation, fera bénéficier de cette mesure, à titre tout à fait exceptionnel, même les personnes non affiliées à l'Union Suisse. Les enfants de moins de 16 ans auront droit à la même assiette que leurs aînés pour le prix de F 100.

Afin d'accélérer la préparation et la distribution de ces assiettes froides, les participants voudront bien verser le prix

des assiettes réservées, au plus tard jusqu'au 20 juillet, au C.C.P. de l'Union Suisse de Bruxelles n° 000-0213708-17. Prière de préciser :

le nombre d'assiettes pour adultes à F 120;

le nombre d'assiettes pour enfants à F 100.

Les assiettes non réservées et réglées au C.C.P. de l'Union Suisse, dans le délai prévu, coûteront F 160.

A leur entrée au Restaurant Rossignol, il leur sera distribué le nombre de bons correspondant à leur paiement au CCP, bons à remettre, le moment venu, au Garçon. Toute autre consommation, liquide ou solide, sera réglée directement par les intéressés.

A 20 heures, commenceront les festivités traditionnelles : Allocution de M. Henri Monfrini, ambassadeur de Suisse; Diffusion du message de M. Pierre Graber, Président de la Confédération; Hymne national; Vente des billets de la tombola; Bal; Tirage de la tombola au cours de la soirée.

Le Comité de l'Union Suisse, organisateur, comme chaque année, de cette soirée, souhaite vivement que très nombreux seront les Suisses et leurs amis qui prendront part à cette Fête du 1^{er} août et manifesteront ainsi leur approbation à la nouvelle formule de notre Fête nationale.

TOMBOLA

Comme chaque année, l'Union Suisse lance un appel à tous ses membres et amis pour qu'ils contribuent au succès de la traditionnelle tombola, en offrant un ou plusieurs lots. Les recettes de celle-ci permettent de couvrir une partie des frais d'organisation, chaque année plus élevés. Malgré la hausse de l'index, le prix du billet sera cette année encore de F 50 !

Les lecteurs du « Courrier Suisse » désireux de soutenir les efforts de notre société, en offrant un ou plusieurs lots pour la tombola, voudront bien en avertir : M.A. Berguer, avenue de la Chevalerie, 1 (Bte 2), 1040 Bruxelles. Tél. : 735.22.79 (le matin).

D'avance, nous les en remercions très chaleureusement.

A ANVERS

Vendredi 1^{er} août : invitation cordiale à tous à se joindre à nous pour notre Fête Nationale. Elle sera à nouveau organisée à la « Melkerij » du Peerdbos. Nous vous offrons une « Barbecue-party » suivie d'une sauterie.

AU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG

La Colonie Suisse au Grand-Duché de Luxembourg célébrera cette année la Fête Nationale le vendredi 1^{er} août à partir de 19 h. à l'Hôtel Holiday Inn à Luxembourg - Centre Européen, en présence de son Exc. M. Pierre Thévenaz, Ambassadeur de Suisse au Grand-Duché de Luxembourg.

En cas de beau temps, la fête aura lieu en plein air avec barbecue et sera agrémentée par un groupe folklorique bernois se composant du « Jodler doppelquartett Edelweiss », de l'orchestre champêtre « Bärner Bär », de 2 duos jodeleurs avec accordéon, 2 joueurs de cor des Alpes, et 2 lanceurs de drapeaux.

Tous nos compatriotes et amis de la Suisse sont cordialement invités à cette manifestation patriotique.

Les intéressés sont priés de s'annoncer au Cercle Suisse - B.P. 368 - Luxembourg.

Le serment de Rütti (Jeu de Guillaume Tell, à Interlaken).

